



Rechts

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



22135371

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

04 NOV. 2022

DUPONT DE L'ENTREPRISE
Greffe

N° d'entreprise : **0769 575 729**

Nom

(en entier) : **Minagement International 2021**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Fonds Jean Pâques 8, 1435 Mont-Saint-Guibert**

Objet de l'acte : Démission et cooptation d'administrateurs

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 mai 2022.

1. Démission d'administrateurs

Le Conseil prend acte de la démission des administrateurs suivants:

- Mme Agathe LECYK, domiciliée à 59000 Lille (France), 35 rue Stappaert, avec effet au terme de cette réunion; et
- M. Patrick LESCURE, domicilié à 59114 Terdeghem (France), rue Abbé Vasseur 87, avec effet au 31 mars 2022.

2. Cooptation d'administrateurs

Afin de pourvoir au remplacement des deux administrateurs démissionnaires, le Conseil décide de nommer en qualité d'administrateurs de la Société, via le mécanisme de cooptation, avec effet au 31 mai 2022:

- M. Laurent CASTEL, domicilié à 69340 Francheville (France), 28 D chemin des cailloux; et
- La société Tae Yeon BV, dont le siège est sis à Hertswegenstraat 74, Tervuren 3080 (BCE n° 0738.545.033), ayant comme représentant permanent M. Filip Messiaen, domicilié à Hertswegenstraat 74, Tervuren 3080.

Leur mandat devra être confirmé par la première assemblée générale des actionnaires à venir, conformément à l'article 5:71 du Code des sociétés et des associations.

Leur mandat n'est pas rémunéré.

3. Pouvoirs

Le Conseil décide de donner procuration à chaque administrateur et à Alexandre Pasdermadjian, Jacques Bakulu, Pierre Lüttgens, Vincent Hasaers ou tout autre avocat ou collaborateur du cabinet Deloitte Legal – Lawyers, élisant domicile à 1170 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 185, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions susmentionnées de la Société en ce compris le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise, auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, ou en relation avec la publication au Moniteur Belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Vincent Hasaers
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/11/2022 - Annexes du Moniteur belge